



Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne

**ATELIER DE VALIDATION DES DOCUMENTS
METHODOLOGIQUES SUR LES STATISTIQUES
D'ENTREPRISES**

Bamako, du 24 au 28 novembre 2008

POINTS SAILLANTS

Session 1 : Ouverture des travaux et introduction

Point 1. Ouverture des travaux

Du 24 au 28 novembre 2008, s'est tenu à Bamako, dans les locaux d'AFRISTAT, l'atelier de validation des documents méthodologiques sur les statistiques d'entreprises.

Etaient présents à cet atelier, les chargés des statistiques d'entreprises des Etats membres (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo) ainsi que les représentants des Commissions de l'UEMOA et de la CEMAC.

Le discours d'ouverture des travaux a été prononcé par Monsieur Birimpo LOMPO, Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT (cf. annexe 1).

Après un tour de table qui a permis à chaque participant de se présenter, le programme de travail a été présenté et adopté (voir annexe 2).

Session 2 : Examen des guides méthodologiques sur les statistiques d'entreprises

Les travaux pendant l'atelier se sont déroulés en plénières au cours desquelles les documents méthodologiques ont été présentés. Ces plénières ont consisté en une série d'échanges sur les thèmes abordés dans les documents. Les observations et suggestions pertinentes des participants, qui rentrent dans le cadre de l'amélioration des documents présentés ont été formulées. Chaque présentation des documents, particulièrement celle de l'indice de la production industrielle et du répertoire d'entreprises, était précédée par la présentation de la situation des Etats dans le domaine. Ces présentations pays devraient permettre de constater s'il existe des écarts entre les méthodologies utilisées par les Etats et celles contenues dans les guides.

Point 2 : Examen du guide méthodologique de l'indice de la production industrielle

La présentation et l'examen de ce document ont été précédés d'une présentation des méthodologies d'élaboration des indices de la production industrielle dans certains Etats membres. Le document comporte quatre parties et chacune d'elles a fait l'objet d'un examen séparé.

1. Première partie : Généralités

Une présentation des généralités du guide méthodologique de l'IPI a été faite. Elle a porté sur la définition de l'indice, le champ de couverture, les principales utilisations, les notions d'entreprises et d'établissements, les nomenclatures d'activités et des produits et la notion de produits – entreprises.

Les discussions ont surtout porté sur la définition de l'indice de la production industrielle et de son champ de couverture à travers la notion de territoire national, de la nature de la production à considérer et les nomenclatures NAEMA et NOPEMA utilisées. Suite à ces débats, il a été indiqué que la nouvelle définition de l'IPI doit tenir compte de l'évolution de la production. Des précisions ont été données sur la notion du territoire national qui fait appel à la production réalisée dans le pays et non celle incluant des produits venant de l'extérieur et sur la différence entre ce qu'il faut prendre en compte comme production de l'entreprise et ce qu'il faut considérer comme une importation.

Il est ressorti que si une entreprise reçoit de l'extérieur la production d'une autre entreprise pour son activité de production, et procède ensuite à la transformation de cette production pour obtenir un produit fini, il s'agit bel et bien d'une production qu'il faudra prendre en compte dans la production globale de cette entreprise, sinon il s'agit d'une importation.

S'agissant des nomenclatures NAEMA et NOPEMA, il a été recommandé à AFRISTAT de prendre en compte les nouvelles activités industrielles et les nouveaux produits définis par les Nations Unies contenus dans la CITI révision 4.

2. Deuxième partie : Etapes de la mise en place d'un indice de la production industrielle ;

Une présentation des différentes étapes qui interviennent dans la mise en place d'un indice de la production industrielle a été faite par AFRISTAT. Cette présentation a insisté sur les préalables à la mise en place d'un indice, à savoir la disponibilité de la base de sondage des entreprises et établissements avec leurs produits, l'existence des informations additionnelles sur les produits (ventes, quantités produites, valeur de la production, etc.) et surtout le choix de l'année de base.

Au cours de cette présentation, les techniques de constitution des échantillons des entreprises/établissements et des produits, de détermination du système de pondération et de calcul des différents indices élémentaires, de sous branches, de branches et d'ensemble suivant la hiérarchie de la nomenclature NAEMA ont été exposées.

Les échanges qui ont suivi cette présentation ont été centrés sur le choix de l'année de base et la spécification des produits. Il a été indiqué de bien expliciter le choix de l'année de base pour une bonne compréhension en spécifiant également les années jugées anormales. Quant à la spécification des produits, il est ressorti qu'il est important pour les Etats d'indiquer les unités normalisées lors de la collecte et de les rendre stables au cours du temps, sinon, il faudra simplement procéder à des conversions.

3. Troisième partie : Dispositif de production et de publication de l'indice de la production industrielle

La présentation du dispositif de production et de publication de l'indice de la production industrielle a porté sur l'élaboration du calendrier de production et de publication de l'indice de la production industrielle, la robustesse de l'indice de la production industrielle, les différents formats de publication, l'organisation à mettre en place pour la production de l'indice et les outils de collecte. Elle a insisté sur la robustesse de l'indice de la production industrielle en tenant compte du taux de couverture.

Les échanges ont porté sur le calendrier de publication T+45, jugé encore lointain et qu'il faudra ramener progressivement à T+30 et le taux de couverture (de la valeur ajoutée ou de chiffre d'affaires de l'année de base). En effet, une remise en cause de la valeur minimale de 66% du taux de couverture nécessaire pour procéder au calcul de l'IPI, a été faite. Il est ressorti que ce taux minimal pourra être augmenté selon les performances du dispositif de collecte de chaque Etat. Toutefois, le taux de couverture minimum de 66% pour produire l'IPI provisoire (comme proposé par l'UEMOA) garantit une représentativité des grandes entreprises dans l'échantillon.

A l'issue des échanges, des améliorations sur les outils de collecte et sur les formats de publication ont été proposées. Concernant les outils de collecte, il s'agit de tenir compte : (i) au niveau des ventes au cours du trimestre, des quantités vendues, (ii) du nombre de jours travaillés dans le processus de production et (iii) des produits issus de plusieurs branches différentes. Le principe de questionnaire pré rempli a été retenu.

S'agissant des formats de publication, il a été proposé de les harmoniser afin de faciliter la comparabilité entre pays. Le format présentant les divisions regroupées a été adopté, celui catégorisant les industries selon le type de biens produits a été renvoyé en annexe, juste à titre d'information.

4. Quatrième partie : Processus de rénovation de l'indice de la production industrielle – Prise en compte du changement intervenu dans le tissu industriel – Traitement des données manquantes

La présentation a été axée sur trois aspects à savoir : le processus de rénovation de l'indice de la production industrielle, la prise en compte du changement intervenu dans le tissu industriel et le traitement des données manquantes.

Concernant le processus de rénovation de l'indice de la production industrielle, l'accent a été mis sur les différentes méthodes de raccordement des indices et le calcul des coefficients de raccordement. Les techniques de rebasement des anciens indices dans la nouvelle base ont été présentées. Il a été retenu qu'il n'est pas toujours possible de raccorder des indices car ce raccordement dépend de la structure des anciens indices et des méthodologies utilisées.

S'agissant de la prise en compte du changement intervenu dans le tissu industriel, l'accent a été mis sur la disparition des produits, l'apparition des nouveaux produits, la création et la cessation d'activité des entreprises et établissements industriels. Ces mouvements ont des répercussions sur le tissu industriel qu'il faudra prendre en compte pour disposer toujours d'un échantillon aussi représentatif que possible. Les différentes techniques de prise en compte de ces mouvements ont été exposées.

Pour ce qui est du traitement des données manquantes, les différentes méthodes ont été exposées, qu'il s'agisse des non réponses totales ou des non réponses partielles. L'orateur a insisté sur l'utilisation de ces méthodes dans les strates constituées à partir de la branche d'activités et de la taille.

Des échanges ont porté sur la méthode de raccordement de l'indice sur 12 mois et sur 4 trimestres, la prise en compte de cas de scission, de fusion, de disparition et d'absorption des entreprises dans l'échantillon, le problème de mesure de la production des imprimeries compte tenu de la variété des produits fabriqués et l'utilisation de la méthode d'imputation par ratio.

Des précisions ont été données sur l'utilisation de la méthode de raccordement et sur la mesure de la production des imprimeries. Il est ressorti que le document doit également traiter de l'impact de la scission, de la fusion, de la disparition et de l'absorption des entreprises sur l'échantillon. Il doit aussi être complété par des exemples sur le rebasement des indices par l'utilisation de la méthode de raccordement de l'indice sur 12 mois et sur 4 trimestres.

Les participants ont recommandé le renforcement des capacités des cadres des INS ayant en charge la production de l'IPI à travers une formation sur la base du document méthodologique élaboré.

Point 3 : Examen du guide méthodologique de création et de gestion d'un répertoire d'entreprises

Le document comporte cinq parties et chacune d'elles a fait l'objet d'un examen séparé.

1. Première partie : Généralités

La présentation des généralités du guide méthodologique de création et de gestion d'un répertoire d'entreprises a porté sur la définition des concepts utilisés, les objectifs assignés à un répertoire d'entreprises et ses différentes utilisations.

Les échanges ont surtout porté sur les définitions des concepts, en particulier celle de l'entreprise qui semble se limiter aux activités marchandes. Des précisions ont été apportées pour indiquer que l'activité à considérer dans le cadre du répertoire va au delà de l'activité marchande, celles non marchandes sont également prises en compte. La définition de l'entreprise proposée est celle de l'entreprise qui a une activité marchande.

2. Deuxième partie : Etapes de la création d'un répertoire d'entreprises

La présentation sur les différentes étapes importantes à suivre dans la création d'un répertoire d'entreprises a mis l'accent sur les étapes de la recherche des sources des données, de leur évaluation et surtout la prise de contact avec les détenteurs de ces sources, qui sont fondamentales dans la stratégie de création et de gestion d'un répertoire d'entreprises.

Les discussions ont porté sur la définition du champ du répertoire et des unités à répertorier, le nombre minimal de variable à retenir pour le répertoire minimal, l'importance des sources administratives dans la création du répertoire. De ces discussions, il est ressorti que l'importance de bien définir le champ du répertoire et surtout le type d'unités qu'il doit contenir. Ce type d'unités peut varier d'un pays à un autre en fonction des spécificités et des besoins d'information du pays. Les sources administratives demeurent les sources les moins coûteuses par rapport aux recensements qui nécessitent des moyens financiers élevés. L'utilisation de ces sources est conditionnée à leur qualité et à leur disponibilité. S'agissant des variables du répertoire minimal, ce sont des variables, en nombre limité, portant sur l'identification et le classement.

3. Troisième partie : Gestion courante d'un répertoire d'entreprises

La présentation des procédures de la gestion courante d'un répertoire d'entreprises a porté sur le classement des sources retenues pour la gestion du répertoire, la cadence et les méthodes de mise à jour, la stratégie de pérennisation de la gestion courante et l'organisation du travail à mettre en place. Un accent particulier a été mis sur les méthodes de mise à jour du répertoire et sur le préarbitrage entre les différentes sources de données.

Les problèmes de tenue régulière de certaines sources administratives et celui de l'unicité de l'identifiant des entreprises ont été soulevés au cours des échanges. Il en est ressorti qu'il est indispensable d'évaluer la source avant de décider de son utilisation pour la gestion du répertoire. En outre, il existe une diversité de numéros attribués aux entreprises par les services administratifs et aussi par l'institut national de la statistique dont le numéro ne fait pas autorité. Il a donc été indiqué la nécessité d'adopter un numéro d'identification unique des entreprises. A cet effet, l'expérience du Sénégal a été partagée sur la mise en place d'un numéro d'identification unique des entreprises suite à un décret présidentiel de 1986.

4. Quatrième partie : Evaluation de la qualité d'un répertoire d'entreprises

L'exposé a porté sur les moyens d'évaluation de la qualité d'un répertoire d'entreprises. Il a abordé les aspects relatifs aux besoins des utilisateurs quant à la qualité, aux indicateurs et aux actions pour mesurer la qualité ainsi que le dispositif à mettre en place pour maintenir la qualité du répertoire.

Les échanges ont porté sur la compréhension des indicateurs qui permettent d'apprécier la qualité du répertoire, notamment les taux de faux actifs, de doublons, de conformité des enregistrements et de satisfaction des utilisateurs. Il a été indiqué que les indicateurs pertinents doivent être définis avec les utilisateurs.

5. Cinquième partie : Mécanisme de suivi de la démographie des entreprises

Une présentation sur le mécanisme du suivi de la démographie des entreprises a montré les différents éléments importants à considérer. Il s'agit de la connaissance des événements qui affectent la vie des entreprises, la continuité des entreprises entre deux périodes. Un accent a été mis sur l'importance de la prise en compte de la démographie des entreprises dans le répertoire.

Les échanges sur les indicateurs de la démographie des entreprises, les règles de continuité et la définition du taux de survie ont abouti à des propositions de modifications de la formule de calcul des indicateurs de la démographie des entreprises et de la définition du taux de survie.

Les participants ont recommandé le renforcement des capacités des cadres des INS ayant en charge la mise en place et la gestion du répertoire d'entreprises à travers une formation sur la base du document méthodologique élaboré.

Point 4 : Examen du projet de règles communes aux Etats membres en matière de répertoire d'entreprises

Pour accompagner la mise en place d'un répertoire d'entreprises dans les Etats membres, AFRISTAT a jugé important d'élaborer des règles visant à établir un cadre commun pour le développement d'un répertoire d'entreprises utilisé à des fins statistiques dans les instituts nationaux de la statistique des Etats membres.

Une présentation de ce document a porté sur le champ couvert par le répertoire d'entreprises, la nomenclature des activités, les sources des données, les variables à répertorier, les normes et rapports de qualité, le calendrier et la périodicité, la démographie des entreprises, les échanges d'informations entre AFRISTAT et les Etats membres.

Le document a été revu point par point et les modifications ont été apportées sur le champ du répertoire en prenant en compte les associations et les ONG ainsi que les autres institutions sans but lucratifs (ISBL).

Les participants ont recommandé que les INS organisent tous les cinq (5) ans un recensement des entreprises qui permettra également d'actualiser le répertoire.

Il a été proposé de mettre ce document sous une forme juridique avant sa transmission au Comité de direction ainsi qu'au Conseil des ministres pour adoption.

Point 5 : Examen du guide de méthodologique de traitement des déclarations statistiques et fiscales

Le document comporte quatre parties et chacune d'elles a fait l'objet d'un examen séparée.

1. Première partie : Généralités

La présentation des généralités du guide méthodologique de traitement des DSF a porté sur la définition des concepts, les obligations d'une entreprise, l'organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA), le processus d'élaboration des documents de synthèses par les comptables d'entreprises et le régime des états financiers.

Les participants ont échangé sur les plans comptables OCAM, SYSCOA et OHADA et sur le classement des entreprises dans les régimes des états financiers (Système normal, allégé ou minimal de trésorerie). Il est ressorti que certains Etats n'ont pas encore adopté le plan OHADA et que le SYSCOA utilisé en Afrique de l'ouest n'est autre chose qu'une application du droit comptable de l'OHADA. Ensuite, il a été indiqué que pour une entreprise, le passage d'un régime à un autre ne doit pas être apprécié seulement en termes de chiffre d'affaires mais aussi en termes d'obligations. Dans le cadre de l'OHADA, quand le chiffre d'affaires d'une entreprise dépasse une certaine limite, celle-ci passe automatiquement au régime suivant.

Les participants ont proposé l'ajout de la fiche d'identification de renseignements divers sur l'entreprise (FIRD) qui ne figure pas sur la liste des tableaux des DSF énumérés dans le document.

2. Deuxième partie : Exploitation des déclarations statistiques et fiscales pour l'élaboration des comptes nationaux

La présentation des différentes étapes à suivre pour l'exploitation des déclarations statistiques et fiscales pour l'élaboration des comptes nationaux a été centrée sur la collecte, le traitement, le contrôle et la validation des données.

Il est ressorti des échanges qui ont suivi cet exposé l'importance de disposer des DSF et de les traiter pour alimenter les comptes nationaux. Les retards constatés dans la production des comptes dans les Etats, sont en grande partie dus à l'absence des DSF. Un point sur la tenue des DSF dans les Etats membres a été fait séance tenante. Il est ressorti de ce point que malgré l'existence dans certains pays membres d'AFRISTAT d'une loi statistique obligeant les entreprises à déposer un exemplaire de leur DSF auprès de l'INS, la plupart d'entre eux souffrent du manque de disponibilité des DSF en raisons notamment :

- du non dépôt des DSF auprès des INS
- des retards de transmission des DSF des services des impôts aux INS
- d'une insuffisante coopération entre les services des impôts et les INS

Cependant, si certains pays éprouvent encore des difficultés de collecte et de traitement, d'autres ont réussi à développer un véritable partenariat avec les services destinataires des DSF et/ou à convaincre les entreprises à en déposer un exemplaire de ces documents au niveau de l'INS.

3. Troisième partie : Procédures de développement d'une centrale de bilans

La présentation des procédures de développement d'une centrale de bilan a porté sur la définition, les sources de données, le champ de couverture, les utilisations pour les INS, les étapes de la mise en place et l'organisation de la gestion d'une centrale de bilans. Les étapes de la mise en place d'une centrale de bilans sont la collecte, le traitement à travers la saisie et les contrôles, la mise en place

effective, en respectant chaque niveau d'agrégation et l'analyse des données.

Il a été demandé de compléter le document en intégrant le calcul des ratios, l'analyse financière et les différents contrôles à effectuer. Il a été aussi de développer le point sur le logiciel informatique à utiliser pour mettre en place et gérer la centrale de bilans. Des échanges ont porté sur les difficultés que certains éprouvent quant à la mise en place et la gestion de la centrale de bilans, ceci est dû surtout à l'absence des DSF, à l'inexpérience des statisticiens d'entreprises dans le domaine de la comptabilité générale et au manque de collaboration étroite entre les statisticiens d'entreprises, les comptables nationaux et les informaticiens.

Les participants ont reconnu la nécessité de renforcer les capacités des cadres des INS en charge de la centrale de bilans sur la comptabilité d'entreprises.

4. Quatrième partie : Traitement des données manquantes et aberrantes

La présentation sur le traitement des données manquantes a porté sur des différentes méthodes de traitement des données manquantes et d'identification des données aberrantes. Il s'agit de la méthode de repondération pour les non réponses totales et les méthodes d'imputation pour les non réponses partielles.

Cette partie ayant déjà été présentée lors de l'examen du document méthodologique de l'IPI, les échanges ont été surtout centrés sur les données aberrantes, leur détection et leur traitement.

Point 6. Perspectives et prochaines étapes

Plusieurs activités sont prévues dans le domaine des statistiques d'entreprises dans le cadre des conventions de travail signées avec les Etats membres. Ces activités seront une occasion d'accompagner les Etats concernés dans le processus d'appropriation des documents méthodologiques qui viennent d'être examinés.

Il s'agit de finaliser les documents méthodologiques de l'IPI et du répertoire en prenant en compte les observations de l'atelier. Le document sur le traitement des DSF, plus précisément sur la mise en place de la centrale de bilans, doit être approfondi sur l'analyse et les types de contrôle spécifiques à effectuer. Un logiciel devra également être proposé aux Etats. A cet effet, une visite de la centrale de bilans de la Côte d'Ivoire et du Sénégal devrait permettre de se situer sur l'application à développer.

En termes d'assistance technique aux Etats, il s'agira d'appuyer :

- la mise en place ou l'actualisation d'un répertoire d'entreprises ;
- la mise en place ou la rénovation de l'indice de la production industrielle ;
- l'organisation technique d'un recensement des entreprises.

S'agissant des appuis à la mise en place ou à l'actualisation d'un répertoire d'entreprises, les cadres nationaux des Etats concernés, en vue de la préparation de cette activité, devront préalablement recenser l'ensemble des sources administratives existantes et identifier leur contenu.

Concernant les appuis à la mise en place ou à la rénovation de l'indice de la production industrielle, les cadres nationaux des Etats concernés, en vue de la préparation de cette activité, devront préalablement mettre en place la base de sondage comprenant les entreprises et établissements industriels, leurs produits, ainsi que des informations additionnelles sur ces produits en année de base (ventes hors taxes, quantités et valeurs produites, etc.).

Pour les appuis à l'organisation technique d'un recensement des entreprises, les cadres nationaux des Etats concernés, en vue de la préparation de cette activité, devront préalablement partager avec AFRISTAT leurs documents méthodologiques (questionnaires, calendrier, méthodologie).

Point 7. Recommandations

Après avoir examiné les documents méthodologiques, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

A AFRISTAT

- Finaliser les documents méthodologiques examinés en prenant en compte les observations faites lors de l'atelier ;
- Procéder à la révision des nomenclatures des activités et des produits des Etats membres d'AFRISTAT pour prendre en compte les nouvelles activités industrielles et les nouveaux produits contenus dans la CITI révision 4 ;
- Mettre en place un comité de suivi de l'IPI et du répertoire d'entreprises. Ce comité sera composé des directeurs généraux des INS et les modalités de son fonctionnement seront définies par le Comité de direction d'AFRISTAT ;
- Organiser un atelier au moins tous les deux ans pour faire le point de l'état des statistiques d'entreprises dans les Etats membres ;
- Examiner la possibilité de construire des logiciels communs de gestion du répertoire d'entreprises et de traitement des déclarations statistiques et fiscales qui seront installés dans les Etats membres ;
- Poursuivre les efforts d'harmonisation des méthodologies faits dans le domaine des statistiques d'entreprises par l'élaboration d'autres méthodologies, notamment celle de l'élaboration de l'indice du chiffre d'affaires dans les services, le commerce, les BTP et l'industrie et celle du suivi de la production des BTP.

A l'UEMOA,

- Poursuivre l'organisation des ateliers annuels sur l'IHPI et les élargir à l'ensemble des statistiques d'entreprises (IHPI, répertoire, enquêtes auprès des entreprises).

A la CEMAC

- Initier un atelier pour préparer le processus de mise en place d'un IHPI dans les Etats.

Aux Etats membres

- Assurer la mise en œuvre des méthodologies élaborées dans le cadre de l'harmonisation en vue de favoriser la comparabilité des statistiques ;
- Favoriser la mise en place de l'IPI, du répertoire d'entreprises et de la centrale de bilans ;
- Etablir des conventions de collaboration avec les services des impôts pour les échanges des données, en particulier les déclarations statistiques et fiscales ;
- Faire un plaidoyer auprès des autorités politiques pour l'instauration d'un numéro d'identifiant national unique des entreprises exigible sur tous les documents administratifs relatifs à la vie des entreprises ;
- Elaborer un rapport annuel sur l'état des statistiques d'entreprises et le transmettre à AFRISTAT.

Point 7. Conclusion et clôture de l'atelier

Les participants ont reconnu la bonne qualité des documents méthodologiques élaborés par AFRISTAT et par conséquent ont procédé à leur validation technique sous réserve de la prise en compte des observations faites. Cependant, ils ont demandé des approfondissements sur le document de traitement des DSF.

Ils ont adressé leurs félicitations à la Direction générale d'AFRISTAT pour la bonne organisation des travaux et de leur séjour à Bamako.

Ils recommandent l'adoption de ces documents par le Comité de direction.

**Discours prononcé par Monsieur le Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT
à l'occasion de l'ouverture de l'atelier préparatoire de validation des documents
méthodologiques sur les statistiques d'entreprises**

**Mesdames et Messieurs les représentants des Etats membres d'AFRISTAT ;
Messieurs les représentants des Commission de la CEMAC et de l'UEMOA ;
Mesdames et Messieurs les experts ;
Mesdames et Messieurs,**

C'est un réel plaisir pour moi de vous souhaiter, au nom de toute l'équipe d'AFRISTAT, la bienvenue dans nos locaux, pour participer à l'atelier préparatoire de validation des documents méthodologiques sur les statistiques d'entreprises malgré vos calendriers que je sais très chargés en cette fin d'année.

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de faire un bref rappel historique des actions menées dans le domaine des statistiques d'entreprises. En mai 2003, AFRISTAT a organisé un premier séminaire sur les statistiques d'entreprises qui avait permis de mettre en place un certain nombre de principes communs aux Etats membres pour la mise en place d'un répertoire d'entreprises, le traitement des déclarations administratives et l'élaboration de l'indice de la production industrielle. Ce séminaire a été suivi, en mars 2008, par un deuxième portant sur la formation sur le répertoire d'entreprise. Des appuis directs ont été apportés à quelques Etats membres.

Parallèlement à ces efforts déployés par AFRISTAT, la Commission de l'UEMOA, dans le cadre du projet PARSTAT, a mis en place une méthodologie harmonisée d'élaboration d'un indice de la production industrielle.

Des progrès ont certes été enregistrés mais il demeure que tous les Etats membres ne disposent pas encore d'un dispositif opérationnel de production des statistiques d'entreprise.

En effet, les répertoires des entreprises n'existent pas dans bon nombre pays et ceux qui existent sont rarement maintenus. Nous notons avec satisfaction, les initiatives prises récemment dans certains Etats pour actualiser leurs répertoires.

S'agissant de la production des indices de la production industrielle, au moins une dizaine de pays les produisent à des périodicités très différentes. Il convient de souligner, pour certains Etats, que les bases sont assez vieilles.

Les déclarations statistiques et fiscales (DSF), documents administratifs présentant les états comptables et financiers des entreprises, ne sont pas toujours disponibles au niveau des Instituts nationaux de la statistique, ce qui contribue à retarder l'élaboration des comptes nationaux.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous pouvez le constater, le tableau qui vient d'être présenté indique que les Etats membres

éprouvent encore des difficultés à mettre en place des répertoires complets d'entreprises, à élaborer les indices de la production industrielle et surtout à traiter les données des déclarations statistiques et fiscales pour la production des agrégats macroéconomiques et la mise en place de centrales de bilans.

Face à cette situation, AFRISTAT, conformément à son mandat, a entrepris de mettre en place des méthodologies d'élaboration des statistiques d'entreprises. Les réflexions ont porté sur (i) la création et la gestion d'un répertoire d'entreprises ; (ii) l'élaboration de l'indice de la production industrielle et sur (iii) le traitement des DSF pour l'élaboration des comptes nationaux et la mise en place d'une centrale de bilans. Elles ont abouti à des documents méthodologiques qui vous sont soumis pour validation.

Mesdames, Messieurs,

Le présent atelier a pour objectif de valider ces différents documents méthodologiques sur les statistiques d'entreprises. Il fait suite à l'atelier de formation sur la mise en place d'un répertoire d'unités économiques qu'AFRISTAT avait organisé en mars 2008 et dont certains d'entre vous ici présents ont participé. Cet atelier de formation est à la base de l'élaboration du document sur le répertoire d'entreprises.

Cette rencontre vous donne l'occasion de porter vos critiques et commentaires sur les documents en vue de leur finalisation. Il vous permettra également d'échanger sur vos expériences dans le domaine des statistiques d'entreprises.

La validation de ces documents est une étape importante pour les actions futures d'AFRISTAT dans le domaine des statistiques d'entreprises. La mise en œuvre des méthodologies sera appuyée par AFRISTAT dans le cadre des conventions de travail signées entre AFRISTAT et les Etats membres. A cet effet, je vous invite à réfléchir sur le dispositif à mettre en place pour le suivi de la qualité de ces méthodologies et leur application effective.

Avant de terminer, je voudrais saisir cette opportunité pour remercier la Coopération française pour les soutiens techniques et financiers qu'elle apporte à AFRISTAT et à ses Etats membres.

En souhaitant plein succès à nos travaux, je déclare ouverts les travaux de l'atelier préparatoire de validation des documents méthodologiques sur les statistiques d'entreprises.

Je vous remercie.

Annexe 2 Programme de travail

		Lundi 24 novembre 2008		
Ouverture séminaire	du		<i>Présidence : AFRISTAT ; Rapporteurs : AFRISTAT</i>	
		08h00-09h00	Inscription et installation des participants	
		09h00-09h15	Ouverture du séminaire	Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT
		09h15-09h30	Présentation et adoption du calendrier des travaux	AFRISTAT
		09h30-10h00	Pause café – Photo de famille	Tous
Session 1 : Adoption du guide méthodologique de l'IPI	du		<i>Présidence JOEGGER - AFRISTAT ; Rapporteurs : Bénin et Burkina Faso</i>	
		10h00 – 10h30	Synthèse des fiches préparées par les INS sur les points essentiels de l'IPI	AFRISTAT
		10h30 – 12h30	Présentation du document méthodologique de l'IPI : première partie – deuxième partie (début)	AFRISTAT
		12h30-14h30	Pause Déjeuner (libre)	
			<i>Présidence JOEGGER – AFRISTAT ; Rapporteurs : Cameroun et Centrafrique</i>	
		14h30-16h30	Présentation du document méthodologique de l'IPI : deuxième partie (fin)	AFRISTAT
		16h30-16h45	Pause café	
		16h45-18h00	Présentation du document méthodologique de l'IPI : troisième partie (début)	AFRISTAT
		18h00	Fin de la 1ère journée	
			Mardi 25 novembre 2008	
			<i>Présidence JOEGGER - AFRISTAT ; Rapporteurs : Comores et Congo</i>	
		08h30-10h00	Présentation du document méthodologique de l'IPI : troisième partie (fin) – quatrième partie (début)	AFRISTAT
		10h00-10h15	Pause café	
10h15 – 12h30	Présentation du document méthodologique de l'IPI : quatrième partie (fin)	AFRISTAT		
12h30-14h30	Déjeuner libre			
Session 2 : Adoption du guide méthodologique du répertoire	du		<i>Présidence CEMAC - Rapporteurs : Côte d'Ivoire et Gabon</i>	
		14h30-15h00	Synthèse des fiches préparées par les INS en des points essentiels sur le répertoire d'entreprises	AFRISTAT
		15h00-16h30	Présentation du document méthodologique du répertoire : première partie – deuxième partie (début)	AFRISTAT
		16h30-16h45	Pause café	
		16h45-18h00	Présentation du document méthodologique du répertoire : deuxième partie (fin)	AFRISTAT
		18h00	Fin de la 2ème journée	
			Mercredi 26 novembre 2008	AFRISTAT
			<i>Présidence UEMOA - Rapporteurs : Guinée et Mali</i>	
		08h30-10h00	Présentation du document méthodologique du répertoire : troisième partie (début)	AFRISTAT
10h00-10h15	Pause café			

Session 2 : Adoption du guide méthodologique du répertoire	10h15 – 12h30	Présentation du document méthodologique du répertoire : Troisième partie (fin)	AFRISTAT
	12h30-14h30	Déjeuner libre	
		<i>Présidence UEMOA - Rapporteurs : Mauritanie et Niger</i>	
	14h30 – 16h30	Présentation du document méthodologique du répertoire : quatrième partie - cinquième partie (début)	AFRISTAT
	16h30-16h45	Pause café	
	16h45-18h00	Présentation du document méthodologique du répertoire : cinquième partie (fin) – Document sur les règles communes des Etats membres en matière de répertoire d'entreprises	AFRISTAT
	18h00	Fin de la 3ème journée	
Session 3 : Adoption du guide méthodologique des DSF		Jeudi 27 novembre 2008	
		<i>Présidence DOFFOU – AFRISTAT-Rapporteurs : Sénégal et Tchad</i>	
	08h30-10h00	Rappel sur les DSF-Présentation du document de traitement des DSF : première partie	AFRISTAT
	10h00-10h15	Pause café	
	10h15-12h30	Présentation du document de traitement des DSF : deuxième partie (début)	AFRISTAT
	12h30-14h30	Déjeuner libre	
		<i>Présidence DOFFOU – AFRISTAT-Rapporteurs: Burundi et Togo</i>	
	14h30-16h30	Présentation du document de traitement des DSF : deuxième partie (fin) - troisième partie (début)	AFRISTAT
	16h30-16h45	Pause café	
	16h45-18h00	Présentation du document de traitement des DSF : troisième partie (fin) – quatrième partie	AFRISTAT
		Fin de la 4ème journée	
Conclusions		Vendredi 28 novembre 2008	
	08h30-10h15	Rédaction des points saillants de l'atelier	AFRISTAT
	10h15-10h30	Pause café	
	10h30-12h00	Adoption des points saillants de l'atelier	Tous
	12h00-12h15	Cérémonie de clôture des travaux de l'atelier	
	12h30	Fin des travaux	

Annexe 3 : Liste des participants

Noms	Pays	Institution	Téléphone	Téléphone / E-mail
Samson Bel-Aube NOUGBODOHOUE	Bénin	Chargé de l'élaboration de l'IPI	(+229) 97146406	belsams2000@yahoo.fr
Jerome OUEDRAOGO	Burkina Faso	Chargé d'études à la direction des études économiques	(+226) 78782757	jerometouma@yahoo.fr
Martin NSENGIYUMVA	Burundi	Cadre de la section « statistiques d'entreprises »	(+257) 79598388	Maritino100@yahoo.fr
Charles NTSAMA ATANGANA	Cameroun	Responsable des statistiques d'entreprises	(+237) 77436999	charlesntsamaa@yahoo.fr
Michel KUETCHE	Cameroun	Responsable du Secrétariat du Plan Comptable et de la Centrale des bilans	(+237) 77625989	mikuetche@yahoo.fr
Ahmed DJOUMOI	Comores	Chef de division enquêtes	(+269)3339617	adjoumoi@yahoo.fr
Sévérin Aimé Blanchard OUADIKI	Congo	Chef de section IPI à la cellule de conjoncture	(+242) 6544580	ouadika@yahoo.fr
Kouassi NGORAN	Côte d'Ivoire	Chef de département des statistiques et synthèses économiques	(+225) 08583337	ngokoss@yahoo.fr
Cesaire MBADINGA KOMBILA	Gabon	Chef de service de la comptabilité nationale	(+241) 07124754	cesaire-mbadinga@yahoo.fr
Ousmane MANE	Guinée	Chargé d'études à la section Statistiques industrielles	(+224) 60487205	ousmane.kollet@yahoo.fr
Isabel NALUAK MENDES	Guinée Bissau	Responsable de nomenclature et répertoire d'entreprises	(+245) 6619509	lsmen96@hotmail.com
Ciriaco EDJANG ESONO	Guinée Equatoriale		(+240) 266940	Ciry000@yahoo.es
Mme NDIAYE Fatou DIA	Mali	Comptable national	(+223) 66719270	dia_fatouma@yahoo.fr
Seïdina Oumar MINTA	Mali	Chargé de l'IPI	(+223) 76013786	mintaseidinaoumar@yahoo.fr
Horma Ould BOURAYA	Mauritanie	Cadre chargé de l'IPI et du répertoire d'entreprises	(+222) 6315238	hbouraya@yahoo.com
Abdoulaye YAHAYA	Niger	Chef de la division des statistiques d'entreprises	(+227) 20723560	ayahaya@ins.ne
Magatte WADE	Sénégal	Chef du bureau des répertoires	(+221) 776455030	maguettewade2000@yahoo.fr
Ibrahim ABAKAR	Tchad	Expert en répertoire d'entreprises	(+235) 624 96 28	Abakaribrahim68@yahoo.fr
Apéou Gbèlè TCHAKALA	Togo	Chef de division des études économiques et des statistiques financières	(+228) 2212287	tchakapeou@yahoo.fr
Gomdigué GOGNIN	CEMAC	Chef de services des statistiques économiques	(+236) 77092043	gognin_gomdigue@yahoo.fr
Daouda DIARRA	UEMOA	Chargé des études et des statistiques économiques	(+226) 50328768	daouda.diarra@uemoa.int
Roland Frédéric NGAMPANA	AFRISTAT	Expert, chargé des statistiques d'entreprises	(+223) 76176838	roland.ngampana@afristat.org
Claude JOEGER	AFRISTAT	Expert macro économiste	-	Claude.joeger@afristat.org
Gabriel Doffou NGUESSAN	AFRISTAT	Expert en comptabilité nationale	(+223) 66789522	nguessan.doffou@afristat.org

Annexe 4. Observations faites sur les documents lors de l'atelier par les Etats

L'atelier a également constitué un cadre d'échanges sur les problèmes rencontrés par les cadres nationaux dans le domaine des statistiques d'entreprises. De façon globale, il y a eu moins d'observations de fond mais beaucoup plus des observations de forme (coquilles, reformulation de phrases, ajout de mots, etc.). Ci dessous quelques observations, par document :

1. Adoption du guide méthodologique de l'indice de la production industrielle

1. Première partie : Généralités

Une modification a été apportée à la définition de l'IPI en introduisant la notion « d'évolution », ensuite, les observations de forme ont été faites.

2. Deuxième partie : Etapes de la mise en place d'un indice de la production industrielle ;
Des modifications en termes de reformulation de phrases ont été proposées.

3. Troisième partie : Dispositif de production et de publication de l'indice de la production industrielle

Des modifications ont été portées sur le questionnaire et sur les formats de publication :

- Au niveau du questionnaire, tenir compte, (i) au niveau des ventes au cours du trimestre, des quantités vendues, (iii) des produits issus de plusieurs branches différentes.
- Au niveau des formats de publication, mettre en annexe et à titre d'information, le format catégorisant les industries selon le type de biens produits.

4. Quatrième partie : Processus de rénovation de l'indice de la production industrielle – Prise en compte du changement intervenu dans le tissu industriel – Traitement des données manquantes

- Développer dans le document l'impact sur l'échantillon de la scission, fusion, disparition et absorption des entreprises
- Insérer dans le document des exemples sur le rebasement des indices par l'utilisation de la méthode de raccordement de l'indice sur 12 mois et 4 trimestres.

2. Adoption du guide méthodologique de création et de gestion d'un répertoire d'entreprises

1. Première partie : Généralités

Aucune modification de fond n'a été faite dans cette partie.

2. Deuxième partie : Etapes de la création d'un répertoire d'entreprises
Aucune modification de fond n'a été faite dans cette partie.

3. Troisième partie : Gestion courante d'un répertoire d'entreprises
Aucune modification de fond n'a été faite dans cette partie.

4. Quatrième partie : Evaluation de la qualité d'un répertoire d'entreprises
Aucune modification de fond n'a été faite dans cette partie.

5. Cinquième partie : Mécanisme de suivi de la démographie des entreprises
Des modifications ont été apportées sur la formule de calcul des indicateurs de la démographie des entreprises et sur la définition du taux de survie.

3. Adoption du projet de règles communes aux Etats membres en matière répertoire d'entreprises

Des modifications et observations de fond ont été apportées dont les principaux sont : l'intégration des associations, ONGS et autres ISBL dans le champ du répertoire.

Il a été recommandé d'élaborer un recensement des entreprises chaque cinq ans pour mettre à jour les répertoires des entreprises. Il a été décidé de mettre ce document sous une forme juridique avant sa transmission au comité de direction ainsi qu'au conseil des ministres pour l'adoption.

4. Adoption du guide de méthodologie de traitement des déclarations statistiques et fiscales

1. Première partie : Généralités

Les modifications ont été apportées par l'ajout au niveau du document, de la Fiche d'Identification de l'Entreprise (FIRDE) qui ne figure sur la liste des tableaux des DSF énumérés dans le document.

2. Deuxième partie : Exploitation des déclarations statistiques et fiscales pour l'élaboration des comptes nationaux;

Aucune modification de fond n'a été faite dans cette partie.

3. Troisième partie : Procédure de développement d'une centrale de bilans

Il a été indiqué de compléter cette partie sur le calcul des ratios, l'analyse financière et également de développer un point sur le logiciel à utiliser pour mettre en place et gérer la centrale de bilans.

4. Quatrième partie : Traitement des données manquantes et aberrantes

Aucune modification de fond n'a été faite dans cette partie.